

Code de conduite de Sievering Nutzfahrzeuge GmbH

Dieselstraße 19 - 59609 Anröchte - Allemagne

Préambule

Nous, la société Sievering, sommes l'un des leaders de la fabrication de semi-remorques citernes pour le marché du transport en Afrique de l'Ouest. Grâce à notre fiabilité et à un haut niveau de qualité, nous avons pu nous forger une solide réputation sur les différents marchés, mener des activités à long terme et gagner ainsi la confiance de nos clients. Notre réputation est primordiale pour le succès durable de notre entreprise. C'est pourquoi une intégrité absolue et une conduite éthiquement et juridiquement correcte sont essentielles dans toute notre organisation. Notre Code de conduite est destiné à servir de ligne directrice pour l'ensemble de l'entreprise et s'applique donc de la même manière à chacun d'entre nous. D'une part, il représente l'exigence que nous nous imposons de respecter les valeurs et les principes qui y sont énumérés et, d'autre part, témoigne d'un comportement responsable envers nos partenaires commerciaux, nos clients et nos employés.

Engagement de l'équipe dirigeante

Nous considérons qu'il est de notre devoir d'agir d'une manière économiquement, socialement et écologiquement responsable et nous nous efforçons de mener nos activités avec compétence, sur une base éthique et morale et de faire preuve d'une concurrence loyale sur tous les marchés sur lesquels nous opérons. Cela comprend le respect de la législation en vigueur et l'acceptation des interdictions d'entente et des restrictions à la concurrence. Nous voulons éviter d'obtenir des avantages indus vis-à-vis de nos clients, fournisseurs ou concurrents.

Mise en œuvre

Nous nous engageons à déployer les efforts nécessaires pour respecter les principes et valeurs décrits dans le présent Code de conduite.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "H. Sievering", written over a light blue horizontal line.

Heinrich Sievering

Anröchte, 04/01/2021

Esprit d'équipe et coopération constructive

Nous remettons constamment en question les stratégies existantes et développons de nouvelles idées dans l'intérêt de nos clients. À cette fin, nous encourageons un travail d'équipe constructif parmi nos employés. Vos intérêts et vos exigences à notre égard sont déterminants pour notre travail et notre développement futur. Le succès de notre coopération est dû à la diversité de nos employés et à leur engagement dans les différents secteurs d'activité.

Normes de coopération

Nous attendons de tous nos employés qu'ils agissent toujours selon les normes professionnelles les plus rigoureuses et les directives de notre entreprise. Si les employés enfreignent les directives, règles ou réglementations existantes dans le cadre de leur travail ou par leur comportement, ils feront l'objet de mesures disciplinaires.

Une communication ouverte avec les collaboratrices et collaborateurs

Nous ne couvrons pas les actes répréhensibles. Si nos employés signalent de bonne foi une faute réelle ou présumée, nous ne tolérerons aucune tentative d'intimidation ou de représailles contre ces personnes. Par «de bonne foi», nous entendons que nos collaboratrices et collaborateurs sont convaincus de la véracité de leurs déclarations. Ceci reste valable, qu'une enquête ultérieure confirme ou non la version des collaboratrices ou collaborateurs en question.

Dialogue avec les partenaires de coopération

Toutes les informations commerciales de nos partenaires et leurs secrets commerciaux sont, par principe, traités de manière sensible et confidentielle. Les documents requis sont correctement élaborés, stockés ou, si nécessaire, détruits après la fin de la collaboration.

Orientation client

Nous nous comportons équitablement et honnêtement envers nos clients et partenaires commerciaux. Nous identifions les souhaits, les besoins et les attentes de nos clients et partenaires commerciaux afin d'assurer une mise en œuvre ciblée de nos services, produits ou autres processus. Notre objectif principal est de construire une relation durable et stable avec nos clients et partenaires commerciaux, basée sur la confiance.

Acceptation de cadeaux, dons

a) Cadeaux à nos collaboratrices et collaborateurs

Nos employés ne demandent ni n'acceptent de la part de clients ou de fournisseurs aucun avantage personnel qui a une influence ou pourrait influencer leur propre comportement dans le cadre de leur travail pour l'entreprise.

Si des cadeaux sont offerts par des tiers, ils ne peuvent être acceptés que s'ils sont de pratique courante et peuvent être reconnus à titre de courtoisie ou de politesse (cadeaux promotionnels portant le logo de la société émettrice, tels que des calendriers ou des stylos).

Dans le cas de cadeaux dont la valeur dépasse le montant habituel, le responsable de la conformité ou la direction doivent être informés. Si cela n'est pas possible, ces cadeaux doivent être rejetés par principe.

b) Cadeaux de la part de nos collaborateurs

Les cadeaux de notre part ne peuvent également être offerts que dans le cadre habituel de la relation commerciale et leur envergure doit être matériellement appropriée. Le bénéficiaire ne doit pas être en mesure d'y associer une obligation qui pourrait influencer ses décisions commerciales.

c) Dons

Par principe, nous ne faisons pas de don à des partis politiques, des individus ou des organisations dont les objectifs contredisent notre philosophie d'entreprise ou nuisent à notre réputation. Les dons sont toujours faits de manière transparente.

Pots-de-vin et corruption

Nous ne tolérons aucune forme de corruption ou de pots-de-vin, qu'ils portent atteinte aux actifs de notre entreprise ou aux actifs de tiers. Nous recourons à divers mécanismes de contrôle afin de prévenir la corruption, le vol, les détournements de fonds, la fraude, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent.

L'entreprise s'engage à respecter toutes les lois relatives à la prévention, à la détection et au signalement d'activités de blanchiment d'argent et ne traite qu'avec des clients et partenaires commerciaux qui mènent des activités commerciales légitimes et utilisent des ressources financières légitimes.

Il est interdit à nos employés d'accepter ou d'accorder des faveurs de quelque nature que ce soit (espèces, voyages, cadeaux, etc.) liées à un avantage indu (passation de commande, attribution d'un projet, etc.).

Nos partenaires commerciaux sont également tenus d'éviter les conflits d'intérêts qui présentent un risque de corruption.

Conflits d'intérêts

Tous les collaborateurs sont tenus d'éviter les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels ou financiers entrent en conflit avec ceux de l'entreprise. Il est notamment interdit de s'impliquer dans les entreprises de concurrents, de fournisseurs ou de clients ou de nouer des relations commerciales avec eux dans un environnement privé si cela peut conduire à un conflit d'intérêts. Un tel conflit survient lorsque le type et la portée d'une implication sont susceptibles d'influencer de quelque manière que ce soit les actions menées dans le cadre des activités de l'entreprise.

Protection des données

Nous traitons toutes les données personnelles de nos clients, partenaires commerciaux et employés avec le plus grand soin. Cela comprend les noms, adresses, numéros de téléphone et dates de naissance ou des informations sur l'état de santé actuel des individus. Nos employés sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger notre système informatique contre le vol de données, tant interne qu'externe. Cela concerne notamment les mots de passe utilisés abusivement dans l'entreprise ainsi que le téléchargement non autorisé de fichiers, en particulier de matériel inapproprié à partir d'internet.

Protection de l'environnement

La protection de l'environnement et du climat nous tient à cœur. Nos collaboratrices et collaborateurs sont tenus de traiter avec soin toutes les ressources naturelles utilisées dans notre entreprise (par ex., l'énergie et l'eau). Une approche responsable de la fabrication et de la distribution de nos produits et/ou de nos services est attendue de nos employés. Pour protéger nos collaboratrices et collaborateurs, nous nous conformons à toutes les lois et réglementations relatives à la santé et la sécurité sur le lieu de travail. À cette fin, nos cadres prennent notamment des mesures visant à créer un environnement de travail sain et sans danger pour nos employés.

Respect de la législation en vigueur

Nous exigeons de nos cadres qu'ils se familiarisent avec les lois, règlements et règles applicables à leur domaine de responsabilité, qu'ils les respectent sans exception et qu'ils en informent régulièrement tous les autres collaborateurs de l'entreprise. Nos cadres, précisément, ont une grande responsabilité dans le respect du Code de conduite et doivent montrer le bon exemple.

Nos activités commerciales ainsi que celles de nos partenaires commerciaux et de leurs fournisseurs doivent tenir compte de la législation en vigueur. Cela concerne notamment les importations, les exportations et le commerce intérieur de biens, de technologies ou de services, mais aussi les paiements et les mouvements de capitaux.

Une violation des embargos économiques ou des réglementations relatives au commerce, au contrôle des importations et des exportations ainsi qu'au financement du terrorisme est à exclure pour nous et nos partenaires contractuels.

Une concurrence loyale

Nous sommes attachés à une concurrence loyale et respectons ces lois et règles. Nous nous abstenons de convenir de prix, de conditions et de stratégies avec les concurrents, les fournisseurs, les autres entreprises et les concessionnaires qui entravent une concurrence loyale. Nous ne prenons part à aucun boycott anticoncurrentiel.

Principe de non-discrimination

Toute forme de discrimination est interdite par principe. Que celle-ci soit fondée sur la nationalité, l'appartenance ethnique, l'âge et le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, une grossesse ou un handicap, une religion ou des convictions. Les promotions et les nouvelles embauches se font toujours sans discrimination.

Traitement des affaires internes de l'entreprise

Nous attachons une grande importance à la manipulation prudente et responsable des produits fabriqués, des instruments de travail utilisés et de la propriété intellectuelle de l'entreprise.

Protection contre le travail des enfants ou le travail forcé

Nous rejetons strictement le travail des enfants ou le travail forcé, sans exception, et attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils fassent de même. Les enfants d'âge scolaire (moins de 15 ans) ne peuvent être employés, même si les exigences légales du pays de notre fournisseur le permettent.

Informations et formation

Chaque collaborateur est responsable du respect de notre Code de conduite. Afin de mieux faire connaître nos directives et de garantir leur respect, nos collaborateurs sont régulièrement formés sur des sujets pertinents en rapport avec ce Code de conduite. Cela peut être assuré par des formations en présentiel ou des méthodes d'apprentissage en ligne.